



HARLINGTON
FIDUCIE

Dispositif du traitement des réclamations et des plaintes d'Harlington

Harlington, conformément à la réglementation, dispose et maintient une procédure opérationnelle de traitement raisonnable et rapide des réclamations et des plaintes adressées par ses clients.

Une réclamation ou une plainte est une déclaration actant du mécontentement du client envers le professionnel.

Toute réclamation est à adresser à l'attention du Responsable de la Conformité par courriel : contact@harlington.eu ou par courrier à l'adresse suivante :

Harlington
43 rue de rennes
75006 Paris

Harlington s'engage à répondre à toute réclamation dans un délai maximum de deux mois sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

En cas de désaccord persistant, le client a la possibilité de saisir le médiateur indépendant d'Harlington pour les services d'investissement :

**Médiateur de la consommation de la
profession d'avocat**

180 boulevard Haussmann - 75008 Paris

Le formulaire de demande de médiation auprès d'Harlington ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site : www.harlington.eu